



Conseil Européen des Syndicats de Police

Organisation Internationale Non Gouvernementale au Conseil de l'Europe

Réf: SEC.GEN.195/2010

Lyon, le 17 novembre 2010

Mr. Cavaco Silva
Président de la République
portugaise.

Monsieur le Président,

A l'occasion des Comités Exécutifs de Saint Julian (octobre 2009) et de Kranjska Gora (mai 2010) les membres du CESP ont réfléchi aux effets néfastes de la crise économique qui impacte fortement les économies des pays de l'Union Européenne.

Il y a un an, déjà, le CESP m'était en garde les Etats européens contre la tentation de prendre des mesures d'austérité à l'encontre des budgets dédiés aux services de police.

Il soulignait clairement que de telles mesures feraient courir un réel danger sur la sécurité intérieure des Etats et par voie de conséquence sur l'espace européen.

Force est de constater que le Gouvernement portugais n'a pas entendu les messages qui lui ont été adressés. Au contraire, des mesures drastiques ont été prises qui pénalisent lourdement les fonctionnaires publics en général et tout particulièrement les policiers.

Le CESP dénonce une attitude qu'il juge dangereuse dans un contexte social très tendu tel qu'il existe actuellement au Portugal.

Ainsi, le CESP a pointé certaines mesures d'austérité qui visent exclusivement les 400 000 fonctionnaires publics dont les policiers :

- Des réductions salariales à caractère définitif allant de 3,50 à 10%,
- Une augmentation de 1% des cotisations retraite,
- Une augmentation de 1% des cotisations de santé,

A cela s'ajoute, comme pour l'ensemble des portugais une augmentation de 1% de l'impôt sur le revenu et un passage de la tva de 21 à 23%.

...

...

Le CESP juge que ces mesures sont arbitraires, illégales et inconstitutionnelles et qu'elles ne respectent ni le principe d'équité ni le principe de sécurité juridique.

Le CESP défend l'idée, avec l'ASFIC/PJ que le poids de ces mesures devrait être supporté par l'ensemble de la population active portugaise en respectant les principes d'universalité et de proportionnalité.

Ainsi, en élargissant l'assiette des contribuables l'effort individuel serait inférieur.

Il apparaît, malheureusement, que le Gouvernement portugais soit plus intéressé par la déréglementation des lois régissant le travail, par le démantèlement de l'administration publique et qu'il a fait le choix délibéré du désengageant du rôle social de l'État.

-0-0-0-0-0-0-

Par ailleurs, Monsieur le Président, le Gouvernement a interrompu unilatéralement et sans **aucune justification**, un processus de négociation engagé avec l'ASFIC/PJ.

Après 5 réunions, dans le cadre de la préparation du nouveau Statut Professionnel pour les personnels de la Police Judiciaire, le Gouvernement n'a pas engagé le processus de négociation collective qui devait débuter en juin dernier.

Le CESP souligne que le Ministère de la Justice a considéré JUSTES et ACCEPTABLES toutes les revendications de l'ASFICPJ, y compris le calendrier d'application qu'il a proposé d'étaler sur 8 ans.

Les quatre principales revendications de l'ASFIC/PJ sont:

- 1) **L'ajustement des contenus fonctionnels** des trois catégories d'enquêteurs criminels (*Inspecteur, Inspecteur-chef et Coordinateur*) à la réalité et la loi elle-même;
- 2) **L'alignement de leurs salaires** sur les salaires supérieurs d'autres professions de référence, dont les exigences sont moindres en termes de recrutement, de formation initiale et continue, d'avancement, de disponibilité pour le service et de dangerosité.
- 3) **Un nouveau modèle d'organisation du travail** qui réponde avec efficacité à la lutte contre le crime tout en respectant les droits sociaux des enquêteurs ce qui n'est pas le cas aujourd'hui en matière de disponibilité et de rémunération ;
- 4) **Un nouveau code de discipline**, d'éthique et de déontologique ainsi qu'un nouveau système d'évaluation des performances, propre à l'enquête criminelle.

...

...

Monsieur le Président, tant au plan national qu'au plan européen, il est unanimement reconnu que la police judiciaire portugaise est composée d'enquêteurs chevronnés qui portent haut l'amour de leur métier et qu'ils sont entièrement engagés au service des Institutions et des citoyens portugais.

Cependant et en l'état actuel de leur situation financière les policiers de la police judiciaire réclament le droit d'exercer une seconde activité professionnelle rémunérée en dehors de leurs horaires de service.

Ainsi, des centaines d'enquêteurs de la PJ, pour pouvoir retrouver l'équilibre de leur budget familial et ainsi honorer leurs engagements financiers, veulent que l'ASFIC/PJ revendique un amendement de la loi en ce sens;

Des centaines d'autres enquêteurs évoquent la possibilité de cesser d'être policier, en demandant une autre affectation dans l'administration publique où, avec moins de prérequis, moins d'exigences et moins de risques ils seront mieux rémunérés.

Monsieur le Président, le CESP voit dans ces deux options radicales la démonstration du désespoir et le niveau ultime d'indignation de tous ces policiers.

Dans ce climat d'indignation forte et de méfiance relative à l'attitude du Gouvernement Portugais et au pouvoir politique en général, le 4 novembre dernier, l'ASFIC/PJ s'est rassemblée dans tout le pays lors d'Assemblées Régionales.

A cette occasion, les membres de l'ASFIC/PJ ont pris des décisions inédites dans l'histoire de ce syndicat :

1. Elle va s'associer, pour la première fois, à la grève générale du 24 novembre prochain;
2. Elle prévoit, pour la première fois, un rassemblement et une manifestation des fonctionnaires de la Police Judiciaire, à une date qui reste à déterminer;
- 3. Et sans précédent, elle va déposer un préavis de grève durant le temps de travail supplémentaire pour une durée indéterminée.**

Voilà, Monsieur le Président, la situation que le CESP se devait de vous relater tant la tension au sein de votre police judiciaire est perceptible au delà des frontières portugaises.

Le CESP est une organisation qui privilégie depuis sa création la négociation aux actions légales dures, pour autant il sera présent au côté de l'ASFIC/PJ pour qu'enfin ses membres soient entendus et que leurs revendications légitimes soient prises en compte par le Gouvernement portugais.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Gérard Greneron

Secrétaire Général du CESP